

**LA VOIX DE L'ENFANT**

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le 24 juin 2021

ANIMATEUR D'OUTREAU : NOUVELLES REVELATIONS DEVANT LA COUR D'ASSISES DE SAINT-OMER

Alors que les deuxième et troisième journées d'audience devant la Cour d'assises de Saint-Omer étaient consacrées à l'évocation de faits relatifs à certaines très jeunes victimes de l'animateur d'Outreau, ce dernier a révélé de nouveaux faits. Il a en effet avoué deux viols commis sur deux des enfants victimes, ainsi que d'autres agressions sexuelles sur l'un d'eux.

Cependant, il continue de nier certains faits, malgré les révélations d'enfants dont, en l'absence de toute autre cause possible, les traumatismes et changements de comportement seraient des éléments probants.

La Voix De l'Enfant, partie civile, déplore que les auditions des enfants, projetées à l'audience, n'aient pas été réalisées dans un cadre protecteur et adapté, par des enquêteurs formés au recueil de la parole des enfants.

Aussi, elle tient à rappeler l'existence d'une soixantaine d'Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED) en service de pédiatrie et dans lesquelles l'enfant victime est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire et sa parole recueillie par des enquêteurs formés. Unité de lieu, de temps et d'action, les Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger permettent un accueil protecteur et sécurisant pour l'enfant victime tout en facilitant la manifestation de la vérité.

Par ailleurs, face à l'absence de réaction de la Mairie d'Outreau lorsqu'elle a été alertée sur des comportements anormaux de l'accusé ainsi qu'au silence d'anciens collègues de l'animateur qui se sont simplement interrogés sur certains de ses agissements mais n'ont rien dit, La Voix De l'Enfant s'interroge sur leur responsabilité et réitère sa demande auprès des ministères compétents que toute personne en contact avec des mineurs reçoive une formation sur les violences sexuelles, leurs conséquences sur les enfants et l'obligation de signaler, ceci afin d'éviter de tels passages à l'acte.

Enfin, La Voix De l'Enfant insiste sur l'importance du prononcé d'un suivi médico-socio-judiciaire pour l'auteur afin d'éviter toute récidive.

Pour tout contact :**La Voix De l'Enfant**Martine Brousse - Présidente
06.22.80.82.82Maître Frédéric BENOIST
Avocat au barreau de Paris
06.03.17.70.07